

## **COMPTE RENDU DU CONSEIL MUNICIPAL** **DU 19 SEPTEMBRE 2016 A L'ESPINAS**

### **Présents :**

- Camille LECAT, maire ; - Alain VENTURA, 1er adjoint ; - Jean-Claude DAUTRY, 2<sup>e</sup> adjoint ; - Jacques HUGON, 3<sup>e</sup> adjoint ; - Véronique NUNGE, 4<sup>e</sup> adjointe ;  
- Muriel DE GAUDEMONT, 5<sup>e</sup> adjointe ; - Marie- Christine LIEBER, 6<sup>e</sup> adjointe.

Mmes : - Emilie MERMET - Solène RENARD - Miriam ROESSEL - Josette ROUX  
(procuration de Loïc JEANJEAN) - Fabienne SALMERON - Céline STAAL.

MM. : - Pierre-Emmanuel DAUTRY - Marc GOURDON - Daniel MATHIEU  
- Hervé PELLECUER.

### **Absent représenté :**

- Loïc JEANJEAN, procuration à Josette ROUX.

### **Absent(e)s :**

Mmes : - Anne-Marie DIDIER - Isabelle DUQUENNE.

MM. : - Frédéric MOUREAU - Frédéric NADLER ;

### **Secrétaires de séance :**

- Aurélia SOBCZAK, secrétaire de mairie ; - Jacques HUGON, élu.

### **- Compte rendu du Conseil Municipal du 18 juillet 2016 :**

N'étant pas disponible, ce compte rendu n'a pu être adopté et sera présenté au prochain Conseil Municipal.

### **- Projet d'acquisition de l'indivision GRÉGOIRE au CRESPIN (St Frézal) :**

Le maire présente le projet à ceux des membres du Conseil qui n'ont pas pu assister à la réunion préparatoire qui s'est tenue juste avant la présente séance, réunion avec un technicien des communes forestières et un de l'O.N.F.

Cette propriété comportant, outre des plantations de résineux, un hameau en ruine (Le Crespin), situé en zone cœur du PNC, (ainsi que celui du Cros dont les pierres des bâtiments avaient été vendues), ces derniers avaient été classés reconstructibles par l'ancienne municipalité de St Frézal en 2009 dans le cadre de la Charte du PNC, dans la perspective d'une installation au Crespin pour une restauration des bâtiments au titre d'habitation permanente, et pour une activité agricole-pastorale.

La présence ce soir dans le public d'un jeune couple d'habitants de la commune intéressé par cette possibilité témoigne de l'intérêt suscité par ce potentiel.

La SAFER ayant mis en vente l'ensemble de la propriété qui représente 65,64 ha (dont 54 % plantés en pins Laricio - 35,38 ha - à partir de 1962), la mairie a répondu à l'appel à candidature AS 48 16 0013 01 lancé par la SAFER le 5 août 2016. Cette candidature doit être confirmée par une délibération du Conseil Municipal de Ventalon en Cévennes.

La propriété ne pouvant être vendue que d'un seul tenant, l'enjeu est donc double :

- d'une part la possibilité d'installation au Crespin pour une restauration des bâtiments et une activité agricole-pastorale.

- d'autre part la gestion de la forêt par la commune, incluant le pâturage sous parcours boisé de troupeaux d'ovins (demande du reste déjà exprimée par le couple d'éleveurs du SALSON), et sous l'égide de l'ONF pour la gestion-exploitation du bois.

Un autre intérêt pour la commune est le potentiel hydrique de la propriété : sources captables et régularisables.

La situation financière de la commune en trésorerie permet cette acquisition (somme totale d'un maximum de 220 000 €), avec recours à l'emprunt.

Après un moment d'échanges d'informations et de points de vue, il est procédé à un vote par les 17 présents + une procuration, soit 18 votants : 18 votes pour, unanimité.

#### **- FSIPL : dépôt de demande de subvention pour la rénovation de la Mairie et du logement au GÉRIPON.**

(F.S.I.P.L. = Fonds de Soutien à l'Investissement Public Local)

Il s'agit de la rénovation thermique des bâtiments communaux, ce pour quoi la commune a mandaté l'Agence Locale de l'Énergie et du Climat en Lozère afin d'obtenir un diagnostic énergétique ainsi que les actions prioritaires à mener pour rénover efficacement et durablement les bâtiments communaux suivants :

- Siège de la mairie de Ventalon en Cévennes, hameau Le Géripon, commune déléguée de St Frézal de Ventalon.

- Mairie annexe de Ventalon en Cévennes, hameau de Lézinière, commune déléguée de St Andéol de Clerguemort.

- École communale de Ventalon en Cévennes, hameau Les Abrits, c. d. de St Frézal

- Salle polyvalente, hameau Le Temple, c. d. de St Frézal.

- Logements communaux du Géripon, c. d. de St Frézal.

- Logement communal de Lézinière, c. d. de St Andéol de Clerguemort.

Concernant les travaux de la mairie et du logement attenant au Géripon, Alain Ventura a sélectionné tous les points sur lesquels portera l'aide envisagée. Des aides financières sont accordées pour la rénovation de la mairie et du logement attenant au Géripon, elles s'élèveront à 80% du montant total des travaux estimé (57 548,35 euros).

Bâtiment	Taux aide total	FSIPL	Auto financement	Taux auto financement	Coût HT
Mairie Logement Géripon	80.00%	46038.68 €	11509.67 €	20.00 %	57548.35 €
<b>TOTAL</b>	<b>80.00%</b>	<b>46038.68 €</b>	<b>11509.67 €</b>	<b>20.00 %</b>	<b>57548.35 €</b>

**- Personnel : réintégration de Philippe Abeillon. Prise de poste de Nadine KIRSCHLEGER.**

Aucune délibération supplémentaire n'est nécessaire pour la réintégration au 1<sup>er</sup> novembre 2016 de cet employé communal, qui était en disponibilité et qui souhaite reprendre, et dont le retour est bienvenu pour la commune. Son dossier a été envoyé au Centre de Gestion qui nous transmettra l'arrêté de nomination. Ses collègues : Eric Tamisier (3 j./semaine), Philippe Szymanski (plein temps), et Mickael Guittard, emploi aidé, CDD de 6 mois.

Concernant le secrétariat de mairie, la succession de Sandra Laurain sera assurée à partir du 20 octobre prochain par Nadine Kirschleger, attachée territoriale.

**- Impôts locaux : harmonisation des taux 2017:**

Le tableau des 4 taxes pour les 2 communes déléguées montre des différences inférieures à 10 %, de l'ordre de plus ou moins 1 %. Dans ce cas, l'harmonisation est immédiate. Par contre, pour le foncier non-bâti, elle est différente de plus de 10 %, auquel cas on a la possibilité de réaliser l'harmonisation en 12 ans, mais l'assemblée préfère l'effectuer immédiatement, ce qui entraînera une hausse de cette taxe pour les contribuables de la commune où elle était à un taux moins élevé. Il est mentionné le fait que les gens âgés de plus de 70 ans non-imposables sont exonérés de taxe d'habitation.

Voté à l'unanimité.

Taxes	SF		base	produit	SA		base	produit
	Taux 2015	Taux 2016			Taux 2015	Taux 2016		
Taxe d'habitation	12.38	12.38%	224100,00	27743,58	14.42	14.42	110700	15962,94
Taxe foncière sur les propriétés bâties	13.11	13.11	126800	16623,48	14.79	14.79	64000	9465,6
Taxe foncière sur les propriétés non bâties	240.52	240.52	3900	9380,28	176.08	176.08	1100	1936,88
C F E	16.27	16.27	6100	992,47	18.36	18.36	6400	1175,04

Taxes	produit total	base net harmonisée	taux moyen harmonisé	SF	SA
Taxe d'habitation	43706,52	334800,00	13,05	12.38%	14.42
Taxe foncière sur les propriétés bâties	26089,08	190800	13,67	13.11	14.79
Taxe foncière sur les propriétés non bâties	11317,16	5000	226,34	240.52	176.08
C.F.E	2167,51	12500	17,34	16.27	18.36

Taxes	Prod SF 2016	Prod SF 2017	Prod SA 2016	Prod SA 2017
Taxe d'habitation	27743,58	29255,17	15962,94	14451,35
Taxe foncière sur les propriétés bâties	16623,48	17338,03	9465,6	8751,05
Taxe foncière sur les propriétés non bâties	9380,28	8827,38	1936,88	2489,78
C.F.E	992,47	1057,74	1175,04	1109,77
	54740	56478	28540	26802

**- Approbation de la modification des compétences de la Communauté de Communes Des Cévennes au Mont-Lozère suite à la dissolution du SIVOM des Sources du Tarn :**

La communauté de communes hérite de la gestion des sentiers (Petite Randonnée du Topo-Guide, en y ajoutant ceux de Vialas).

Voté à l'unanimité.

**- Approbation des statuts du SDEE :**

L'ancien « Syndicat Départemental d'Electrification » devient Syndicat Départemental d'Energie et d'Equipement, s'accompagnant de changements dans ses statuts :

« les modifications statutaires apportées concernent principalement les domaines : - Energies renouvelables ; - Réseaux de chaleur et de froid ; - Infrastructures de recharge pour véhicules électriques ; - Eau et assainissement. ».

Voté à 17 voix pour, dont une procuration, et une abstention.

**- Factures suite à prestations de conseillers à approuver :**

- Prise en charge des repas des ABPS lors de leurs travaux de construction de murs pour la commune, 630 € (maximum).

- Factures de P.E. Dautry pour travaux de broyage pour la commune : 734,40 et 940,80 € TTC. Il est souhaité que d'autres devis soient demandés à des entreprises, sauf dans les situations d'urgence comme c'est le cas ici.

Alain Ventura met au vote l'approbation de ces factures :

- pour la première, Véronique Nunge et Camille Lecat ne prennent pas part au vote.

Unanimité des votants.

- pour les deux autres, P.E. et J.C. Dautry ne votent pas. Unanimité des votants.

### **- Projets en cours :**

#### **- Emilie Mermet :**

- La châtaigneraie de L'Espinassas a eu une première opération de greffage la saison dernière, et une deuxième s'avère nécessaire. La question se pose : faut-il brûler les déchets ou les broyer ? On broiera là où c'est possible, sinon on mettra en andains et on brûlera le moins possible.

- Utilisation de la cléde municipale : les gens qui souhaitent l'utiliser s'adressent à la Mairie.

- Le dossier « chèvres » avance.

- La piste de L'Espinassas pour accéder à la châtaigneraie et sortir le bois a été réalisée. Et le bois a été sorti. La scierie de Jalcreste est en attente de la disponibilité de J. Louis GONNY pour le débardage. Intervention imminente des Contrats Verts pour broyer et débroussailler.

- Espace-test agricole : le coût lié au fonctionnement paraît trop important. Les investissements paraissent sous-évalués.

#### **- Alain Ventura :**

- Les consultations d'entreprises pour le P.L.U. sont attendues, trois d'entre elles ont été contactées.

- Mairie - logement du Géripon : l'appel d'offres est lancé, et les réponses attendues.

- Parking de Pénens-Bas : problème de 600 m<sup>3</sup> de remblais à enlever, le propriétaire pressenti pour les recevoir ayant finalement refusé.

- Le projet de voirie au Viala est commencé : « purge » des racines de pin.

#### **- Miriame Roessel :**

- L'école des Abrits demande la labellisation NATURE ET PROGRES, on attend d'en connaître le coût d'adhésion.

- Un enfant de St Andéol scolarisé à l'école du Collet fait l'objet de la part de cette dernière d'une demande de participation de 421 €. Affaire à suivre.

### **- Périmètre des cartes communales :**

Notre Communauté de Communes (« Des Cévennes au Mont Lozère ») avait choisi pour la fusion des C.C. prévue à partir de 2017 (loi N.O.T.R.E.) de faire partie de celle de FLORAC.

Or celle de la Vallée Longue et du Calbertain a quant à elle choisi, sans consulter ni la nôtre ni celle de la Cévenne des Hauts Gardons (qui avait fait le même choix que nous), d'en constituer une à trois C.C., et nous craignons qu'elle l'obtienne en dépit de l'avis des deux autres.

**- Questions diverses :**

**- Jacques Hugon :**

- Signale qu'à Cessenades, où ERDF doit intervenir depuis 10 mois pour élaguer les acacias qui menacent la ligne basse tension sur des parcelles municipales, un châtaignier situé en amont sur une parcelle privée est tombé, suite à une violente rafale de vent, sur les fils déjà menacés, le samedi 10 septembre dernier. ERDF a envoyé aussitôt deux élagueurs et une nacelle pour régler ce problème immédiat. Pour le reste, ERDF affirme intervenir avant la fin de l'année (2016).

- Informe l'assemblée de l'évolution de la restauration en Voie Verte de l'ancienne voie ferrée (« Céfédé »), opération gérée par le Syndicat Mixte de la Ligne Verte, où il représente la commune : il semble que la participation très active du Conseil Départemental, avec la présence de Bertrand FISCHER, laisse espérer que les problèmes financiers et techniques jamais résolus jusqu'ici soient en passe de l'être bientôt.

**L'ordre du jour et les questions diverses ayant été traités, la séance est levée à 21 h.**